

# VENT DU SUD

*Le journal qui dépote mais qui  
ne se fait pas que des amis...*

## Ils ont tout tenté...

Lorsque des ASCT se font aggraver au point que le bilan laisse apparaître plusieurs fractures et de nombreux jours d'ITT, que leurs collègues cessent le travail en solidarité et pour dire qu'ils veulent travailler en toute sécurité, comment réagit la direction ?

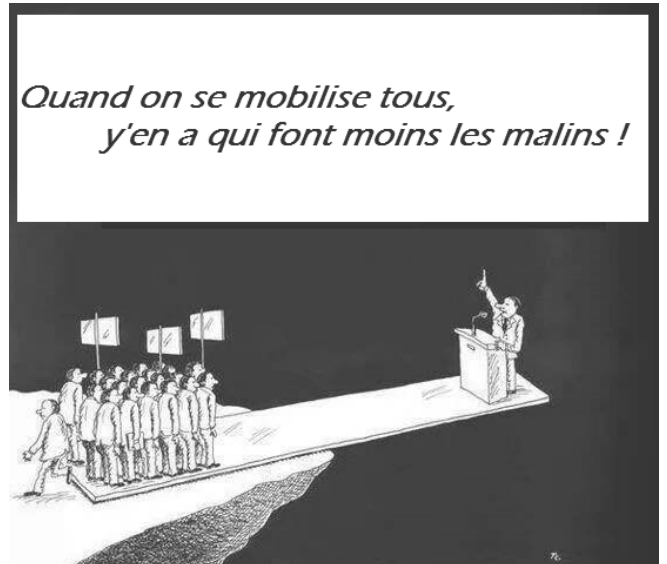
- Les RET (chefs de proximité) s'empressent d'aller tirer les trains au lieu d'être solidaires de leurs agents.
- Le DET envoie un mail menaçant son personnel de tous les mettre en absence irrégulière.
- La Direction Régionale refuse de négocier.

Mais lorsque la quasi-totalité des ASCT tiennent bon, ne cèdent pas aux menaces et restent mobilisés ; lorsque les fédérations SUD-Rail et CGT avec les équipes locales s'organisent pour lancer un dépôt de sac national... et ben ça change tout !

Le rapport de force s'inverse, les patrons prennent peur, sont sur le reculoir, reviennent à la table des négociations et cèdent aux revendications !

C'est bien la forte mobilisation des ASCT organisée par les syndicats SUD-Rail et CGT qui a permis d'obtenir **la régularisation des CDD au Statut, les 8 recrutements supplémentaires, la sécurisation de l'axe Lyon-Grenoble.**

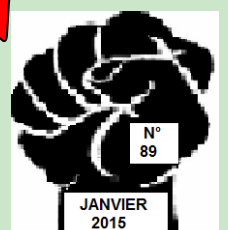
Seule la lutte paie !



## Mais les ASCT les ont fait plier !

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
**Sud**  
**Rail**

*Tout ce qui se trame à l'ECT  
est dans le Vent du Sud...*



# Quelle incompétence !

Prenez un DET qui délègue à peu près sur tous les sujets au point de ne pas savoir ce qui se passe dans son ECT et qui pourtant est grave. Le seul sujet qui a l'air de passionner le DET semble être les autocollants sur des boîtes aux lettres. A chacun ses priorités et ses centres d'intérêts !

Prenez un RRH qui semble avoir oublié ce que signifie la lettre « H » de sa fonction. Ce RRH qui en DP invite les agents, qui ne sont pas satisfaits que la direction ne respecte pas la réglementation du travail, à aller voir ailleurs. Ce RRH

qui au lieu d'aider les agents qui ont un problème médical passager, s'en prend à eux en les retirant de leur métier et ce de manière totalement illégale. Ce RRH qui décide, avec autoritarisme, de prendre pour principe le refus d'accorder des Temps Partiels aux agents qui ont des enfants entre 3 et 16 ans. Ce RRH qui a donné l'impression de traiter par-dessus la jambe les derniers droits d'alerte CHSCT et qui n'a pas hésité à rédiger des faux en usant pour cela de l'imposture. Mais ce monsieur n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il avait déjà montré de quoi il était capable en rédigeant un dossier d'information rempli de contre-vérités sur le dossier « Evolution de l'utilisation des agents en situation de restriction médicale

temporaire ».

Prenez des DUO qui mettent en œuvre une politique de management et d'évaluation qui relève du Benchmark (*mise en compétition des agents avec des objectifs chiffrés*) et qui est pourtant totalement illégale. Cela dit, certains n'en sont pas à une illégalité près puisqu'ils

ont été capables de faire de faux témoignages durant la grève de juin.

Ces DUO qui occupent également les postes de présidents de CHSCT et qui à aucun moment ne se préoccupent de la santé et de la

sécurité du personnel. Est-il normal que des présidents de CHSCT adoptent pour attitude d'éviter les débats, de ne pas répondre aux questions et encore moins de chercher des solutions pour améliorer la sécurité du personnel ?

En ce sens, la situation qui est tendue de longue date entre ASCT et CPST est en train de franchir un nouveau cap suite aux provocations de certains (commandes et modifications de commande hors RH0077 et non respect du droit de grève) !

Pourtant le DET et son staff réussissent encore à ne pas comprendre que les arrêts de travail explosent sur l'ECT !



**Plus que jamais, pour avoir un maximum d'infos au jour le jour, c'est sur :**

**[www.sudrailyon.org](http://www.sudrailyon.org)**

**ET AUSSI SUR FACEBOOK...**

*Pour plus de réactivité, la section SUD-Rail de l'ECT a un compte Facebook. Rejoignez-nous pour avoir toujours plus d'infos...*



web

# Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

## Outrage = Dépôt de plainte

Quelle que soit l'outrage, la menace ou l'agression que vous subissez, appelez la CPST, faites vous relever de votre tournée, consultez le médecin pour un arrêt de travail et allez déposer **plainte**. Un PV pour outrage n'équivaut pas à un dépôt de plainte contrairement à ce que vous racontent vos RET. Avec un dépôt de plainte : vous percevez une indemnité ! Avec un PV pour outrage, vous ne percevez rien !

Par ailleurs, la direction de l'ECT ne comptabilise pas les outrages (signalés par PV) comme des outrages et ne fait pas remonter les nombreux outrages signalés par PV dans les chiffres transmis au national. Ainsi, pas moins de 150 outrages ont été mis sous le tapis en 2014 par la direction de l'ECT. Et le national comme les partenaires sureté n'en ont même pas eu connaissance.

<i>Dates clés des notations 2015</i>	REMISE DES NOTES aux délégués de commission	Date limite de réception des RECLAMATIONS	COMMISSION DE NOTATION
Collège D 235 MAITRISE	Jeudi 26 Février	Lundi 16 Mars	Lundi 23 Mars
Collège EXECUTION	Jeudi 26 Février	Mercredi 18 Mars	Mercredi 25 Mars

## NOTATIONS

Pour rappel, SUD-Rail continue depuis des années de défendre bec et ongles la situation des ex-Krust pour que tous passent d'urgence et hors compte à D.2. Cette année encore, SUD-Rail est bien seul au plan national à réclamer cette mesure ! Pour autant, cette pression a encore permis que des notes supplémentaires spécifiques pour les ex-krust soient accordées en mars prochain (cela correspond à 7 promotions pour l'ECT de Lyon).

Aussi, il est amusant que la CFDT revendique avoir obtenu l'ouverture à la position 19, puisque lors des multiples réunions nationales sur le sujet, leurs représentants n'ont pas ouvert la bouche. Les ASCT ne sont pas dupes et savent que SUD-Rail portait cette revendication depuis des années.

Enfin, comme chaque année, SUD-Rail exigera en commission notations de mars des mesures pour les contractuels.

# Echos des DP

## Problématique des trains de nuits sans places

**assises** : Comme vous le savez, la direction a décidé de supprimer du jour au lendemain les places assises sur des trains de nuit assurés par l'ECT de Lyon. Cela crée évidemment des problèmes avec les VSTT sur ces trains là. La direction nous annonce qu'elle va réserver un compartiment transformé en places assises dans chaque tranche pour y installer les VSTT.

## Inaptes et Sécurité :

Le DET nous a expliqué que les cadres volontaires formés en 1h pour assurer les tâches d'agents B sur TGV pendant les grèves n'avaient pas passé le CAS et ne sont donc pas aptes à la sécurité... Mais bon quand même, une bonne partie de l'heure de formation a été consacrée à leur expliquer qu'il ne fallait surtout pas qu'ils se mêlent de toutes tâches liées de près ou de loin à la sécurité. Les ASCT ayant des restrictions médicales temporaires et que la direction veut sédentariser parce qu'ils représenteraient un danger pour la sécurité apprécieront !

Registre DP et CHSCT : Le code du travail impose à la direction que les CR officiels des DP et que les PV de CHSCT soient à disposition du personnel. Depuis des mois ce n'est plus le cas sur Perrache, et pas à jour sur les autres résidences.

Encore une preuve que la direction s'assoie sur le droit ! Peut-être a-t-elle honte de ses réponses qui figurent dans ces documents officiels, parce qu'il y a de quoi !

## Dotation chaussures pour les ASCT féminines :

Les ASCT féminines n'ont pas reçu de chaussures en dotation initiale, c'est donc légitimement que SUD-Rail a demandé une participation financière de la SNCF pour l'achat de chaussures.

La direction a concédé un remboursement aux ASCT féminines des dernières écoles.

La CFDT est alors intervenue pour dire que puisque la direction faisait un effort, il fallait espérer ne plus voir des agents avec des chaussures de couleur au travail.

Passons... plus rien ne nous étonne venant de ceux qui ont trahi les salariés depuis bien longtemps.

Par contre, la direction a refusé de rembourser l'achat de chaussures aux ASCT féminines plus anciennes dans le métier car les souliers arriveraient paraît-il dans quelques semaines ? mois ? En attendant Mesdames, il faudra lustrer vos chaussures usées de la dotation précédente !

Pourtant, dans d'autres ECT, les DET ont accepté de rembourser une paire de chaussures pour toutes les ASCT féminines.

Mais pour notre DET, un Sou c'est un Sou !

Enfin, pas pour tout...

## La petite maxime du VENT DU SUD n° 89

« Si j'étais médecin, je prescrirais des vacances à tous les patients qui considèrent que leur travail est important »